

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 10 juillet 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 03/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 9	Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Monique CEFAÏ-TORRES
	Secrétaire de séance: Florence FROU

Objet: Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs - DE_2020_31

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers Municipaux.

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des services fiscaux de l'Aude sur présentation d'une liste de contribuables proposée par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose la liste suivante de douze membres pour les commissaires titulaires et de douze membres pour les commissaires suppléants :

Titulaires	Suppléants
- CARDONA André	- LE GOÏC Annick
- ANTON Serge	- NOBLECOURT Thierry
- BAYONA Pierre	- PAGES Gisèle
- BELHAOUARI Djilali	- SOREL-LESTIN Patrick
- DELMAS Bernard	- PERPERE Jean-Prosper
- PAVILLOT Jean-Paul	- PROVENSOL Sabine
- LAMARQUE Josiane	- TAURISANO Alexandre
- CEFAÏ Gérard	- URENA Gil-Luis
- FONS Jean-Luc	- RAMIRES Angélique
- MATHIA Gérard	- LARRIPA Michel
- HUOT Pierre	- PAVILLOT Christine
- LAJOUS Alain	- SOREL-LESTIN Sylvie

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 21/07/2020

011-211100102-20200710-DE_2020_31-DE

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

APPROUVE la liste proposée ci-dessus pour les commissaires titulaires et pour les commissaires supplants.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___